

# CAMPING LE GRAND LARGE - CAMARET SUR MER

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La location d'un emplacement ou d'un hébergement implique la totale acceptation des CGV et du règlement intérieur.

### **Location d'un emplacement nu, dit traditionnel**

A préciser lors de la réservation :

- tente, caravane, camping-car ou van aménagé
- avec ou sans branchement électrique – 6A

Les emplacements sont disponibles à partir de **12h00** et devront être libérés **avant 12h00**.

Tout dépassement horaire engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

L'attribution des places se fera en fonction des disponibilités et des impératifs du planning.

Le nombre de personnes occupant un emplacement ne peut être supérieur à 6 personnes (visiteurs compris)

### **Location d'un mobil home**

Les locations sont possibles à la nuitée (hors juillet et août) mais pour un minimum de 2 nuits.

En juillet/août, location possible uniquement à la semaine avec arrivée et départ les samedis ou mercredis.

Disponibles à partir de **16h00** et libérés pour **10h00** au plus tard le jour du départ.

Une caution de 150 € est demandée le jour de l'arrivée, comme garantie de l'état général du mobil home à votre départ (ménage, et équipement). Un état des lieux sera fait le jour du départ.

Le ménage du départ est à votre charge sauf si vous prenez l'option « forfait ménage » - à préciser lors de la réservation.

Non-fournis dans les locatifs : draps et linge de maison (serviettes et tapis de bain, torchons)

Le nombre de personnes mentionné par logement correspond à l'occupation maximale autorisée (visiteurs compris). Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité, d'assurance et d'usage.

### **Annulation et modifications**

Lors de votre réservation, vous pouvez souscrire la garantie annulation. Montant variable selon la durée de votre séjour. 10€/nuit – 60€/7 nuits...

Sa souscription vous donne accès à un remboursement sous conditions si vous devez annuler.

\*100% des sommes versées (hors frais de dossier et garantie annulation) plus de 30 jours avant la date d'arrivée

\*70% des sommes versées (hors frais de dossier et garantie annulation) entre 30 et 15 jours avant la date d'arrivée

\*30% des sommes versées (hors frais de dossier et garantie annulation) entre 15 et 7 jours avant la date d'arrivée.

Aucun remboursement moins de 7 jours avant l'arrivée (*même en souscrivant à la garantie annulation*). Un report des dates de séjour pourra être étudié sur présentation de justificatifs recevables.

Aucun remboursement ne pourra avoir lieu sans souscription de la garantie annulation, OU en cas de départ anticipé et/ou d'arrivée tardive.

En l'absence de message écrit du client, précisant qu'il a dû retarder son arrivée, la réservation redevient disponible 24h après la date d'arrivée prévue.

La modification des dates de séjour ou du type d'hébergement sera acceptée sous réserve de disponibilité que dans un délai de 30 jours minimum avant la date initialement prévue.

### **Animaux**

Les animaux sont acceptés et bienvenus sur les emplacements et dans les locatifs. Leur nombre est limité à deux. Cf Règlement intérieur pour les comportements à adopter Le tarif à la nuitée est de 3€

### **Réclamation**

Toute réclamation doit être faite dès connaissance du défaut ou du problème, ceci pour avoir la possibilité de trouver une solution immédiatement. Une réclamation sur des défauts après consommation du séjour ne pourra donner lieu à une quelconque compensation.

### **Paiement et moyen de paiement**

Votre réservation deviendra effective à réception du 1<sup>er</sup> versement correspondant à 30% du montant total + les frais de réservation (16€) + la garantie annulation (facultative).

La réservation devra être soldée 30 jours avant votre arrivée.

Votre option de réservation peut être levée en cas de retard de paiement.

Paiements possibles en carte bancaire, chèque, chèques vacances, espèces.

# EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

**L'essentiel est de vivre en communauté dans l'harmonie et le respect de chacun. Soyez bienveillants et justes !**

## 1. Conditions d'admission et de séjour

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant.

## 2. Formalités de police

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis

## 3. Installation

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

## 4. Bureau d'accueil

Ouvert selon les horaires affichés à l'accueil

## 5. Modalités de départ

**L'heure de départ pour les emplacements libres est fixée à 12h00 au plus tard. L'heure de départ pour les locations est fixée à 10h00 au plus tard.**

## 6. Bruit et silence

Merci d'éviter les bruits et/ou discussions qui pourraient gêner vos voisins.

## 7. Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

## 8. Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée (10km/h).

La circulation est autorisée de 07h30 à 22h30

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant.

**La recharge des véhicules électriques n'est pas autorisée**

## 9. Tenue et aspect des installations

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol, dans les caniveaux ou les déversoirs des prises d'eaux.

Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

L'étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

## 10. Jeux

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.